

# La Banque nationale de données génétiques franchit une étape historique – 2 000 correspondances entre des crimes et des délinquants condamnés

*Cet article est reproduit avec la permission des Services nationaux de police.*

**OTTAWA, le 23 juillet 2004** — La banque nationale de données génétiques de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a franchi une autre étape importante. Le 29 juin 2004, la banque nationale de données génétiques a enregistré sa 2 000<sup>e</sup> correspondance entre des crimes et des délinquants condamnés..

« La banque nationale de données génétiques est manifestement l'un des outils de résolution des crimes les plus importants au Canada », a déclaré Anne McLellan, Vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. « Lors d'une visite récente aux laboratoires de la banque nationale de données génétiques, à Ottawa, j'ai personnellement constaté l'énorme progrès présentement réalisé grâce à cette technologie de pointe qui est si essentielle pour l'application de la loi. »

Lancés en juin 2000, la banque de données génétiques a fourni des éléments de preuve cruciaux et a aidé à résoudre des crimes dans tout le pays, notamment beaucoup d'infractions majeures. Ces 2 000 correspondances représentent l'assistance de la banque de données en vue de résoudre 137 meurtres, 352 agressions sexuelles et 275 cas de vol à main armée. Par conséquent, les organismes d'application de la loi canadiens ont un moyen auxiliaire d'enquête solide et fiable qui contribue directement à la sécurité du public. Les 2000 correspondances représentent plus du double de nombres au cours des trois premières années des opérations.

« La banque nationale de données génétiques est l'un des moyens auxiliaires d'enquête les plus rentables et avancés dont nous disposons », a déclaré le commissaire de la GRC, Giuliano Zaccardelli. « Elle démontre également l'efficacité du travail que peuvent accomplir les organismes d'application de la loi et de justice pénale afin de recueillir et des renseignements et de partager de l'information. Elle est un modèle de prestation de services intégrés d'un bout à l'autre du Canada et à l'étranger. »

Bien que la banque nationale de données génétiques soit reconnue pour son aide lors de la résolution de crimes et d'agressions sexuelles, elle est également un outil efficace pour fournir des éléments de preuve importants pour d'autres types de crimes. À Toronto, une série de vols à main armée commis par un groupe de suspects et datant de décembre 2002 était non résolue jusqu'à ce qu'un profil d'identification génétique créé au moyen d'éléments de preuve suspects soit saisi dans le fichier criminalistique de la banque

nationale de données génétiques. On a établi une correspondance avec une précédente agression sexuelle, ce qui a permis à la police d'ajouter une pièce importante au casse-tête et d'aider à faire progresser l'enquête

Située dans les locaux de la direction générale de la GRC à Ottawa, la banque nationale de données génétiques relève de la Direction du service des laboratoires judiciaires, une partie importante du soutien de l'exécution de la loi que fournissent les Services nationaux de police. La création et les activités de la banque nationale de données génétiques sont mandatées d'après la *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques*, adoptée par le gouvernement du Canada en 1998.

Pour les plus récentes statistiques de la banque de données, veuillez consulter le site Internet suivant : [www.nddb-bndg.org](http://www.nddb-bndg.org).